

AVEC VOUS  
À CHAQUE MOMENT.



PROTECTION  
DE PNEUS ET DE JANTES.

SERVICES FINANCIERS MINI



## PROTECTION DE PNEUS ET DE JANTES<sup>1,2,3,4,5</sup>

Préservez la sécurité de votre véhicule en vous protégeant des dommages coûteux causés par des dangers routiers courants. La couverture offre une protection complète, jusqu'à concurrence de 12 000 \$.



### **Remplacement de pneu.**

Nous réparerons ou remplacerons les pneus endommagés par des dangers routiers.



### **Réparation ou remplacement de jante.**

Nous réparerons ou remplacerons les jantes endommagées par des dangers routiers.



### **Réparation de dommages causés aux jantes par un frottement contre le trottoir.**

Nous réparerons tout dommage esthétique aux jantes étant causé par un frottement accidentel contre le trottoir lors d'une manœuvre de stationnement de routine, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.



### **Location de véhicule.**

Les frais de location d'un véhicule seront remboursés lors de toute réclamation admissible en vertu de la Protection de pneus et de jantes.

Pour obtenir tous les détails sur le programme de protection, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site [www.MINIfinance.ca/fr](http://www.MINIfinance.ca/fr) ou composez le 1 866 378-6464.

1. Programme assujéti à certaines limites et conditions. Consultez le contrat pour obtenir tous les détails.
2. Tous les montants indiqués comprennent les taxes.
3. Tout dommage attribuable à une collision ou à un acte de vandalisme n'est pas couvert. Consultez votre contrat pour obtenir les détails sur le programme de protection.
4. Un montant client pourrait s'appliquer.
5. En Alberta, cet avantage n'est offert que pour les pneus et jantes qui sont originalement installés sur votre véhicule neuf.

Le contenu du présent dépliant ne constitue qu'un résumé de certaines modalités du contrat applicables au Programme. Veuillez vous référer au contrat pour obtenir tous les détails concernant le programme de protection, ses limites et ses exclusions.

Programme administré par Le Groupe financier LGM et, dans certaines régions, souscrit par la Compagnie d'Assurance Trisura Garantie, 333 Bay Street, bureau 1600, Toronto (Ontario); téléphone 416 214-2555; télécopieur 416 214-9597; [www.trisura.com](http://www.trisura.com).

©2025 MINI Canada inc. « MINI », le logo MINI, les désignations des modèles MINI et tous les autres symboles ainsi que toutes les autres marques et images concernant MINI sont la propriété exclusive ou sont des marques déposées de BMW AG, utilisées sous licence.